

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Moyen-Orient & Afrique du Nord > Arabie saoudite > Femme (Arabie saoudite) > **La condamnation par un tribunal saoudien d'une jeune femme violée provoque (...)**

La condamnation par un tribunal saoudien d'une jeune femme violée provoque un tollé

vendredi 23 novembre 2007, par [MAISONNEUVE Pauline](#) (Date de rédaction antérieure : 23 novembre 2007).

Les militantes des droits de la femme en Arabie saoudite et des personnalités politiques étrangères ont crié leur indignation, jeudi 22 novembre, après la condamnation à six mois de prison et 200 coups de fouet d'une jeune saoudienne victime d'un viol collectif en 2006.

Cette chiite âgée de 19 ans et mariée avait été agressée près de Qatif, dans la province orientale du Hasa, alors qu'elle était en compagnie d'un homme n'appartenant pas à sa famille. Tous deux avaient subi des violences. La jeune femme avait été violée à plusieurs reprises par sept hommes d'origine sunnite.

En octobre 2006, la victime avait pourtant été condamnée une première fois à quatre-vingt-dix coups de fouet pour « *fréquentations illégales* ». Elle avait enfreint l'un des principes du wahhabisme - une interprétation rigide de l'islam qui régit le royaume saoudien - en se trouvant dans une voiture avec un « étranger ». Ses agresseurs qui avaient écopé d'un à cinq ans de prison lors du premier jugement, ont vu leur peine alourdie en deuxième instance (deux à neuf ans). Justifiant la faiblesse de ces peines dans un pays où le viol est passible de la peine de mort, le tribunal a expliqué que si la jeune femme n'avait pas été seule avec un homme qui n'était pas de sa famille, le viol n'aurait pas eu lieu.

IMPUNITÉ POUR LES VIOLEURS

Aux yeux de la justice saoudienne, le cas de la jeune femme, qui souhaite garder l'anonymat, s'est aggravé lorsqu'elle a accordé, en décembre 2006, un entretien à l'organisation de défense des droits de l'homme, Human Rights Watch (HRW). Cette initiative lui vaut une peine plus lourde lors du second jugement. Elle est accusée par le tribunal saoudien d'avoir tenté « *d'envenimer la situation et d'influencer l'appareil judiciaire par l'entreprise des médias* ». Elle et son mari devraient faire appel.

HRW a immédiatement condamné le verdict et a appelé le roi Abdallah d'Arabie saoudite à intervenir pour invalider le jugement. HRW « *dénonce également le fait qu'une telle décision, qui offre plus de protection et d'impunité aux auteurs de viols qu'à leurs victimes, soit prononcée* », nous a indiqué Jean-Marie Fardeau, directeur du bureau de Paris.

Aux Etats-Unis, les principaux candidats démocrates à l'élection présidentielle américaine de 2008 ont également dénoncé, mercredi, le jugement, le qualifiant de « *rupture honteuse avec les droits de l'homme les plus fondamentaux* ». Hillary Clinton, candidate à l'investiture démocrate, a parlé de « honte » et a invité le président américain George Bush à demander au roi Abdallah d'annuler les poursuites contre la jeune femme.

De source diplomatique, les inquiétudes de la France ainsi que des pays européens sont réelles. Les démarches ont été entreprises par l'Union européenne, des concertations entre les ambassades présentes en Arabie Saoudite ont actuellement lieu.

P.-S.

* Article paru dans le Monde, édition du 24.11.07. LE MONDE | 23.11.07 | 15h29 • Mis à jour le 23.11.07 | 15h29.